

## REGLEMENT INTERIEUR

L'association Creuziercountryclub a pour but de faire découvrir et d'initier ses adhérents à la danse et plus particulièrement à la danse Country.

**1** – Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Creuzier le Vieux, toutes les semaines sauf pendant les périodes de congés scolaires. Les horaires sont fixés en début de chaque année scolaire.

**2** – Pour participer aux cours, il est obligatoire de régler **une cotisation annuelle de 105€** payable en trois fois pour une heure de cours par semaine

**Un tarif dégressif de 75€** pour l'année est accordé à partir de la deuxième inscription par famille (parents et enfants ayant le même domicile). Ce même tarif est également applicable à tous les étudiants de moins de 25 ans ainsi qu'aux chômeurs sur présentation d'un justificatif.

**Une cotisation annuelle de 150€** est demandée à chaque adhérent **pour participer aux deux heures de cours** par semaine. **Cette cotisation est de 95€** pour les étudiants et les membres supplémentaires d'une même famille.

**3**– Le remboursement de la cotisation ne peut se faire qu'en cas de force majeure (longue maladie, accident, déménagement...) après consultation et acceptation des membres du bureau.

Chaque trimestre commencé, sera du en totalité. Le remboursement ne pourra être effectué que sur les trimestres entiers restants.

**4** il est demandé à chaque adhérent de fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse country ou de signer une décharge dégageant l'association de toute responsabilité en cas de problèmes de santé.

**5** – Les adolescents sont acceptés aux cours à partir de 12 ans avec une autorisation parentale pour les mineurs.

**6** – L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant les cours ou les différentes manifestations auxquelles elle participe.

**7**-Il est demandé à chaque adhérent (ou au responsable légal) de remplir un droit à l'image afin que l'association puisse ou non, utiliser des photos ou des vidéos des personnes sur Internet, sur des journaux ou des affiches publicitaires.

**8** – Les enfants non adhérents à l'association sont acceptés à titre exceptionnel pendant les cours. Ceux-ci sont uniquement sous l'autorité de leurs parents ou responsables légaux et l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident ou autre problème.

**9** – Aucune tenue particulière n'est exigée pour participer aux cours, il est seulement conseillé de porter des chaussures de ville ou des bottes (éviter les baskets)

---

## COORDONNEES du C.C.C

Mail : [creuziercountryclub@orange.fr](mailto:creuziercountryclub@orange.fr)

SITE INTERNET : <http://creuziercountryclub.wifeo.com/> blog : [countrycreuzier.skyrock.com/](http://countrycreuzier.skyrock.com/)

Vidéos Youtube : <http://fr.youtube.com/user/creuziercountryclub>

CONTACTS : Philippe Rondepierre Président 06 80 91 49 00

---

## REGLEMENT INTERIEUR

L'association Creuziercountryclub a pour but de faire découvrir et d'initier ses adhérents à la danse et plus particulièrement à la danse Country.

**1** – Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Creuzier le Vieux, toutes les semaines sauf pendant les périodes de congés scolaires. Les horaires sont fixés en début de chaque année scolaire.

**2** – Pour participer aux cours, il est obligatoire de régler **une cotisation annuelle de 105€** payable en trois fois pour une heure de cours par semaine

**Un tarif dégressif de 75€** pour l'année est accordé à partir de la deuxième inscription par famille (parents et enfants ayant le même domicile). Ce même tarif est également applicable à tous les étudiants de moins de 25 ans ainsi qu'aux chômeurs sur présentation d'un justificatif.

**Une cotisation annuelle de 150€** est demandée à chaque adhérent **pour participer aux deux heures de cours** par semaine. **Cette cotisation est de 95€** pour les étudiants et les membres supplémentaires d'une même famille.

**3**– Le remboursement de la cotisation ne peut se faire qu'en cas de force majeure (longue maladie, accident, déménagement...) après consultation et acceptation des membres du bureau.

Chaque trimestre commencé, sera du en totalité. Le remboursement ne pourra être effectué que sur les trimestres entiers restants.

**4** il est demandé à chaque adhérent de fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse country ou de signer une décharge dégageant l'association de toute responsabilité en cas de problèmes de santé.

**5** – Les adolescents sont acceptés aux cours à partir de 12 ans avec une autorisation parentale pour les mineurs.

**6** – L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant les cours ou les différentes manifestations auxquelles elle participe.

**7**-Il est demandé à chaque adhérent (ou au responsable légal) de remplir un droit à l'image afin que l'association puisse ou non, utiliser des photos ou des vidéos des personnes sur Internet, sur des journaux ou des affiches publicitaires.

**8** – Les enfants non adhérents à l'association sont acceptés à titre exceptionnel pendant les cours. Ceux-ci sont uniquement sous l'autorité de leurs parents ou responsables légaux et l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident ou autre problème.

**9** – Aucune tenue particulière n'est exigée pour participer aux cours, il est seulement conseillé de porter des chaussures de ville ou des bottes (éviter les baskets)

## . COORDONNEES du C.C.C

Mail : [creuziercountryclub@orange.fr](mailto:creuziercountryclub@orange.fr)

SITE INTERNET : <http://creuziercountryclub.wifeo.com/> blog : [countrycreuzier.skyrock.com/](http://countrycreuzier.skyrock.com/)

Vidéos Youtube : <http://fr.youtube.com/user/creuziercountryclub>

CONTACTS : Philippe Rondepierre Présidente 06 80 91 49 00